



Copie

À TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'OIT

ILC 109 – 100 – 3

7 octobre 2021

**Convocation à la deuxième partie de la 109^e session de la
Conférence internationale du Travail
(Genève, 2021)**
Site Web: www.ilo.org/ilc

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter la délégation tripartite de votre pays à participer à la deuxième partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, qui sera de nouveau convoquée sous forme virtuelle du jeudi 25 novembre au samedi 11 décembre 2021. Cette deuxième partie de la session de la Conférence sera principalement consacrée aux travaux des deux groupes de travail constitués en vue d'examiner les questions IV ([Les inégalités et le monde du travail](#) (discussion générale)) et VI ([Compétences et apprentissage tout au long de la vie](#) (discussion générale)) de l'ordre du jour. La Conférence sera reconvoquée en séance plénière le samedi 11 décembre pour adopter les rapports contenant les conclusions de ces deux groupes de travail et procéder à la cérémonie de clôture.

Le [Règlement de la Conférence](#) continuera de s'appliquer à cette deuxième partie de la session, à moins que l'une de ses dispositions n'ait été suspendue ou ajustée conformément aux dispositions et règles de procédure spéciales approuvées pour la tenue de la session sous une forme virtuelle (document [ILC.109/D1](#)).

Les pouvoirs déposés jusqu'au 19 juin 2021 inclus restent valables pour la deuxième partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail. Les États Membres ont toutefois la possibilité de modifier la composition de leur délégation tripartite. Toute modification **doit être communiquée avant le 19 novembre 2021**, y compris toute nouvelle accréditation. Toutes les informations relatives aux pouvoirs sont disponibles sur la [page Web de la Conférence consacrée aux pouvoirs](#). Des codes d'accès seront communiqués aux États Membres (avec copie à leurs points focaux) au début du mois de novembre pour leur permettre de se connecter au système d'accréditation en ligne.

En ce qui concerne les groupes de travail, les inscriptions déjà effectuées en juin 2021 restent valables pour la deuxième partie de la Conférence. Il est rappelé aux gouvernements de bien vouloir remplir [les formulaires d'inscription en ligne](#) dans les plus brefs délais, afin que les nouveaux représentants soient enregistrés comme membres des groupes de travail dont le début des travaux est prévu pour le 25 novembre. Veuillez noter qu'une accréditation à la Conférence est requise pour participer aux groupes de travail.

Un code d'accès sécurisé à la plateforme virtuelle Zoom sera envoyé à l'adresse électronique individuelle de chaque participant prenant part aux groupes de travail et aux réunions de groupe préparatoires qui auront lieu dans la semaine du 22 novembre.

Dans le contexte d'une session virtuelle de la Conférence, il est rappelé une nouvelle fois aux États Membres l'importance de veiller à ce que tous les membres de leur délégation tripartite bénéficient d'un accès à distance sécurisé et indépendant aux réunions de groupe, à la plénière et aux réunions des groupes de travail de la Conférence.

Le [site Web de la Conférence](#) sera régulièrement mis à jour avec des informations détaillées sur les modalités de participation, les rapports à examiner par les deux groupes de travail et leur programme de travail provisoire. Tous les [instruments et résolutions adoptés](#) par la Conférence internationale du Travail au cours du premier segment de sa 109^e session (juin 2021) sont également disponibles sur le site Web de la Conférence.

Le secrétariat (reloff-conf@ilo.org) reste à la disposition des membres des délégations tripartites à la Conférence pour leur fournir les informations nécessaires.

Le Bureau international du Travail compte sur la participation active de votre délégation nationale tripartite pour mener la 109^e session de la Conférence internationale du Travail à une conclusion fructueuse, alors même que l'Organisation se mobilise pour répondre efficacement aux défis rencontrés par un monde du travail profondément affecté par la pandémie de COVID-19 et pour promouvoir une reprise centrée sur l'humain.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

(signature)

Guy Ryder
Directeur général